

PRÉAVIS N° 66/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Route de distribution urbaine (RDU)

Allée de la Petite Prairie – route de Saint-Cergue

Demande de crédit d'études de CHF 378'000.- TTC

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut Linares

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 24 octobre 2017, à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Fin 2015, la Municipalité a lancé une étude préliminaire pour évaluer la possibilité de réaliser un premier tronçon de la Route de Distribution Urbaine (RDU) reliant le giratoire de la Gravette à la route de St-Cergue.

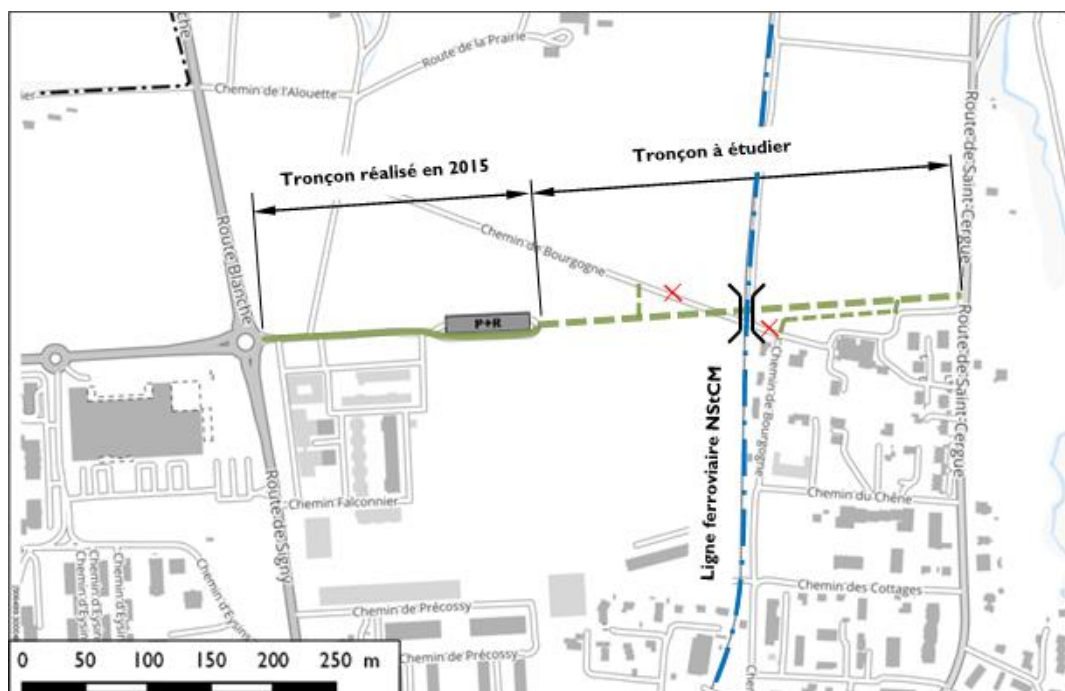
En effet, l'étude de faisabilité de la 2^e étape de la RDU soulignait l'état du réseau routier actuel en mentionnant que les charges de trafic journalières des principaux axes de circulation nyonnais étaient élevées ; notamment aux heures de pointe, l'ensemble des axes principaux au nord et nord-est de la ville de Nyon en direction de Prangins sont saturés. Cette étude a mis également en évidence une forte utilisation de la capacité des giratoires (80 et 95%) le long de l'axe Signy-Eules-Oulteret (comptages 2012 et 2015).

Fort de ce constat, il a été décidé qu'il était important d'améliorer la distribution du trafic en provenance de l'autoroute A1 et de soulager l'axe route de Signy - avenue des Eules de son trafic de transit, en créant une liaison entre la route Blanche et la route de St-Cergue. Dans ce but, la Municipalité souhaite prolonger les deux voies déjà réalisées dans le cadre du développement du quartier de la Petite Prairie jusqu'à la route de St-Cergue.

Indépendamment du trafic provenant de l'autoroute, il s'agissait de vérifier les effets des futurs développements urbains sur le réseau routier nyonnais. Il en est ressorti que la RDU jusqu'à la route de St-Cergue aura, entre autres, un effet très positif sur le secteur nord de la ville en soulageant la circulation sur l'axe route de Signy - avenue des Eules.

Ce nouveau tronçon de la RDU, entre l'allée de la Petite Prairie et la route de St-Cergue, (figure ci-dessous), servira à mieux répartir le trafic sur les principaux axes routiers pénétrants de la ville (Divonne, Signy, Saint-Cergue) et à tranquilliser la route de Signy et l'avenue des Eules d'une part et, d'autre, part d'anticiper :

- l'arrivée des nouveaux habitants et emplois du quartier Petite Prairie (étapes 2 et 3) ;
- l'augmentation de la capacité de la jonction autoroutière de Nyon à court terme (horizon 2020) ;
- la réalisation de la 3^e voie sur l'axe de la route Blanche à court terme (horizon 2020).



2. Description du projet

2.1 Périmètre de l'étude (voir Annexe 2)

L'étude tiendra compte du tronçon de route déjà réalisé entre 2014 et 2015. Ce dernier présente une voie à double sens et permet d'accéder aux immeubles récemment construits dans le quartier de la Petite Prairie (PQ2 Petite Prairie – Etape 1). Le parking P+R actuel de 60 places, desservi par un arrêt de bus urbain au quart d'heure, complète cet aménagement et sera conservé jusqu'à la réalisation du P+R planifié dans le plan de quartier En Gravette.

2.2 Objectifs de l'étude

Les objectifs principaux de l'étude sont les suivants :

- insérer le tronçon RDU allée de la Petite Prairie - route de St-Cergue dans son environnement en respectant l'espace réservé pour réaliser à terme la liaison RDU dans son ensemble ;
- intégrer les circulations actuelles des chemins agricoles et de promenades, du quartier Petite Prairie, de la ligne de bus et du P+R ;
- assurer la coordination de l'extension du quartier de la Petite Prairie (étapes 2 et 3) jusqu'à la ligne ferroviaire du chemin de fer Nyon-St-Cergue-Morex (NStCM) ;
- intégrer une piste cyclable en continuité de l'existante et qui ira, à terme, d'Eysins à Prangins.

2.3 Prestations

Les prestations sont celles d'ingénieurs civils en qualité de mandataire principal pour les études et la direction des travaux. Elles comprennent les travaux de structure (pont) de construction routière et ferroviaire en coordination avec la compagnie NStCM. Le projet prévoit également les prestations d'un architecte-paysager afin d'assurer l'intégration du projet et d'un géotechnicien pour les travaux de fondation de l'ouvrage et de terrassement.

2.4 Etudes de trafic et rapport d'impact sur l'environnement

Parallèlement au projet de la RDU, deux études seront menées :

Mesures d'accompagnement

Une étude de trafic sera menée dans le périmètre d'influence de ce nouveau barreau afin d'apprécier les effets de la répartition du trafic sur le réseau routier existant d'une part, et de mettre en évidence les éventuelles mesures d'accompagnement à développer dans le cadre de cette réalisation d'autre part.

Il s'agira de vérifier si des mesures complémentaires sont à prévoir, notamment :

- sur la route de St-Cergue afin de ne pas péjorer son fonctionnement ;
- sur le chemin des Plantaz afin d'évaluer le risque de report du trafic sur ce tronçon ;
- à la hauteur des intersections du chemin des Plantaz avec la route de St-Cergue et la route d'Oulteret ;
- à la hauteur du giratoire St-Cergue – Eules – Oulteret.

Outre la pose complémentaire du revêtement phonoabsorbant sur la route de St-Cergue, il s'agira donc de vérifier que l'ensemble des mesures d'accompagnement prévues assurent le fonctionnement de ce nouveau schéma de circulation :

- que le gabarit de la route de St-Cergue soit adapté pour tous les usagers, tant pour le trafic de véhicules que pour les vélos et les piétons ;
- que le trafic parasite sur les chemins de Plantaz et Bourgogne soit évité ;
- que le fonctionnement du carrefour giratoire Oulteret/St-Cergue/Eules soit assuré.

Rapport d'impact sur l'environnement

L'annexe de l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE, 814.011, 19.10.1988) précise les installations soumises à une étude, dont les routes à grand débit et autres routes principales (point 11.3). Ainsi, de par son statut, la RDU doit faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Les principaux thèmes traités seront les suivants :

- protection de l'air et du bruit ;
- gestion des eaux pluviales ;
- protection des sols (le tracé implique un impact sur des sols actuellement utilisés pour l'agriculture et en zone de verdure) ;
- protection contre le rayonnement non ionisant (le projet se trouve à proximité immédiate d'une ligne à haute tension) ;
- milieux naturels, paysage et sites ;
- archéologie (le secteur du projet est identifié, ou traversé, par des régions archéologiques).

Les autres thématiques, comme les sites pollués, les dangers naturels, ou encore les vibrations, ne sont pas significatives pour ce projet.

3. Incidences financières

Les prestations d'études et de réalisation sont le résultat d'un appel d'offres sur invitation. En revanche, les prestations d'ingénieurs trafic, ferroviaire et environnemental ont fait l'objet d'une procédure de gré à gré.

Ingénieurs civil - Projet définitif, autorisation et appel d'offres	CHF	145'000.-
Compagnie NStCM – Suivi de projet	CHF	22'000.-
Ingénieurs génie ferroviaire	CHF	45'000.-
Etude trafic et mesures d'accompagnement	CHF	50'000.-
Ingénieur environnemental - Etude d'impact	CHF	33'000.-
Expertise indépendante de l'ouvrage	CHF	10'000.-
Ingénieur géotechnique	CHF	18'000.-
Ingénieur géomètre – Relevé topographique	CHF	11'000.-
Divers et imprévus	CHF	16'000.-
Total HT	CHF	350'000.-
Total TTC	CHF	378'000.-

Cette étude fait partie du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). A ce titre, la réalisation de la route de distribution urbaine fera l'objet d'une participation financière de la part du Conseil régional qui est en cours de négociation.

La fraction à charge du Conseil régional devra, dans un premier temps, faire l'objet d'une validation du Comité de direction (CODIR) et, dans un deuxième temps, être soumise à la décision du Conseil intercommunal.

4. Calendrier

Sans blocage ni retard dans la procédure d'autorisation de construire liée à ce projet, le déroulement des principales étapes est envisagé de la manière suivante :

Etude du projet définitif	Début 2018
Examen préalable auprès du canton	Été 2018
Mise à l'enquête publique	Automne 2018
Procédure OFT	2019
Appel d'offres	Fin 2019
Crédit de réalisation	Début 2020
Début des travaux	Courant 2020

5. Aspects du développement durable

5.1 Dimension économique

La réalisation de cette infrastructure aura un effet positif sur les déplacements professionnels et pendulaires, et améliorera l'attractivité de la ville et de son centre. La mise en place d'une piste cyclable qui ira, à terme, d'Eysins à Prangins permettra aux habitants de se déplacer économiquement et écologiquement.

5.2 Dimension sociale

La route de distribution urbaine doit certes préserver son rôle de desserte de quartier, mais doit évoluer avec la densification de ce secteur de la ville afin d'encourager la pratique de la multimodalité, source d'échanges et de rencontres. La voie piétonne et vélo le long de la RDU favorisera sans aucun doute l'interconnexion entre les quartiers, propice aux rencontres entre habitants et complétera le maillage du réseau de mobilité douce dans le sens nord-sud.

5.3 Dimension environnementale

La route de distribution urbaine a été planifiée avec un objectif clair qui est de diminuer le trafic de véhicules individuels motorisés le long de la route de Signy et l'avenue des Eules. Cela permettra de réduire les nuisances dues au bruit routier et la pollution de l'air. Par ailleurs, la réalisation de la piste cyclable contribuera certainement à une baisse sensible des rejets polluants (bruit, gaz d'échappement) grâce au report modal rendu possible. L'obligation d'accompagner le projet avec une étude d'impact permettra d'identifier toutes les mesures réalisables afin de préserver au mieux l'environnement.

6. Conclusion

La réalisation de cette nouvelle voie permet d'atteindre les objectifs que la Municipalité s'est fixés qui sont d'accompagner le développement de la ville et l'augmentation du trafic venant de la jonction autoroutière tout en veillant à préserver la qualité de vie de la population nyonnaise.

En effet, ce nouveau barreau permettra d'une part de mieux répartir les charges de trafic sur les trois principales radiales que sont les axes Divonne, Signy et St-Cergue, et d'autre part de diminuer le trafic de transit le long de l'axe route de Signy - avenue des Eules. Il s'agit bien évidemment d'accompagner la mise en œuvre de la RDU avec une série de mesures qui visent à préserver les axes secondaires d'un éventuel effet de report de trafic. Il faut également rappeler que la réalisation de ce nouveau tronçon, entre la route de Signy et la route de St-Cergue, complète de manière significative le réseau cyclable et améliore les relations nord-est - sud-ouest de cette partie de la ville, maillon manquant important du réseau cyclable.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 66/2017 concernant un crédit d'études de CHF 378'000.- TTC pour la route de distribution urbaine (RDU) reliant l'allée de la Petite Prairie à la route de Saint-Cergue,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide :** d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 378'000.- TTC pour financer les prestations d'ingénieurs permettant d'établir le projet de route de distribution urbaine (RDU) reliant l'allée de la Petite Prairie à la route de Saint-Cergue, montant qui sera à porter au compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 septembre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes :

- Fiche d'investissement
- Plan

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 66/ 2017

Route de distribution urbaine (RDU)
Allée de la Petite Prairie – route de Saint-Cergue

Date: Nyon le 05.07.2017

Demande de crédit de CHF 378'000.- TTC pour des études et prestations d'ingénieurs

Situation des préavis au 05.07.2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total des préavis votés par le Conseil communal	29'025'473	50'380'112	23'536'763	140'743'407	39'200'329	14'274'810

Situation des emprunts au 05.07.2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Plafond d'emprunt selon préavis N°15/2016 adopté le 12.12.2016	225'000'000	225'000'000	225'000'000	225'000'000	225'000'000	360'000'000
Emprunts au 1er janvier	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000
Evolution des emprunts durant la période +/-	5'000'000	14'914'235	13'909'152	11'318'229	44'975'114	15'000'000
Emprunts fin période/date du jour	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'024'886	213'000'000	228'000'000

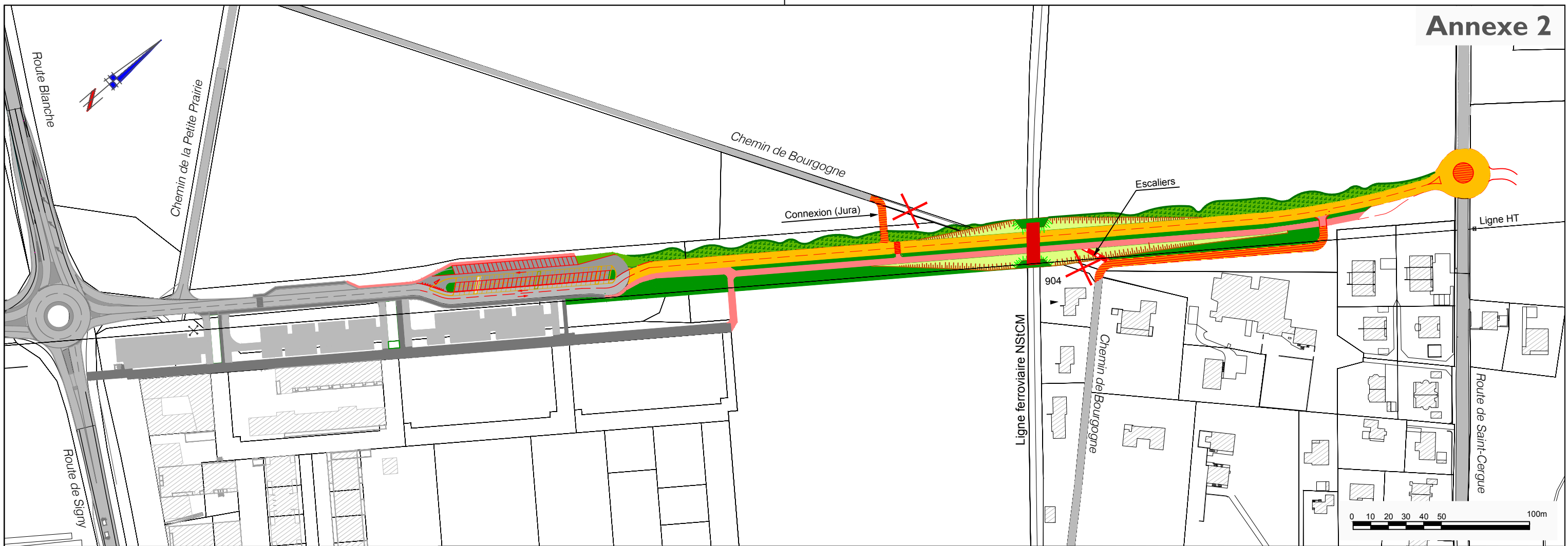
Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°15/2016)	30'000'000
Engagé	-10'515'799
Caution demandée	0
Disponible	19'484'201

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					2017-2021
		2017	2018	2019	2020	2021	
Descriptif/Libellé							
Etudes et prestations d'ingénieurs	378'000	0	378'000	0	0	0	378'000
Total de l'investissement	378'000	0	378'000	0	0	0	378'000

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel
5	75'600	
	75'600	0

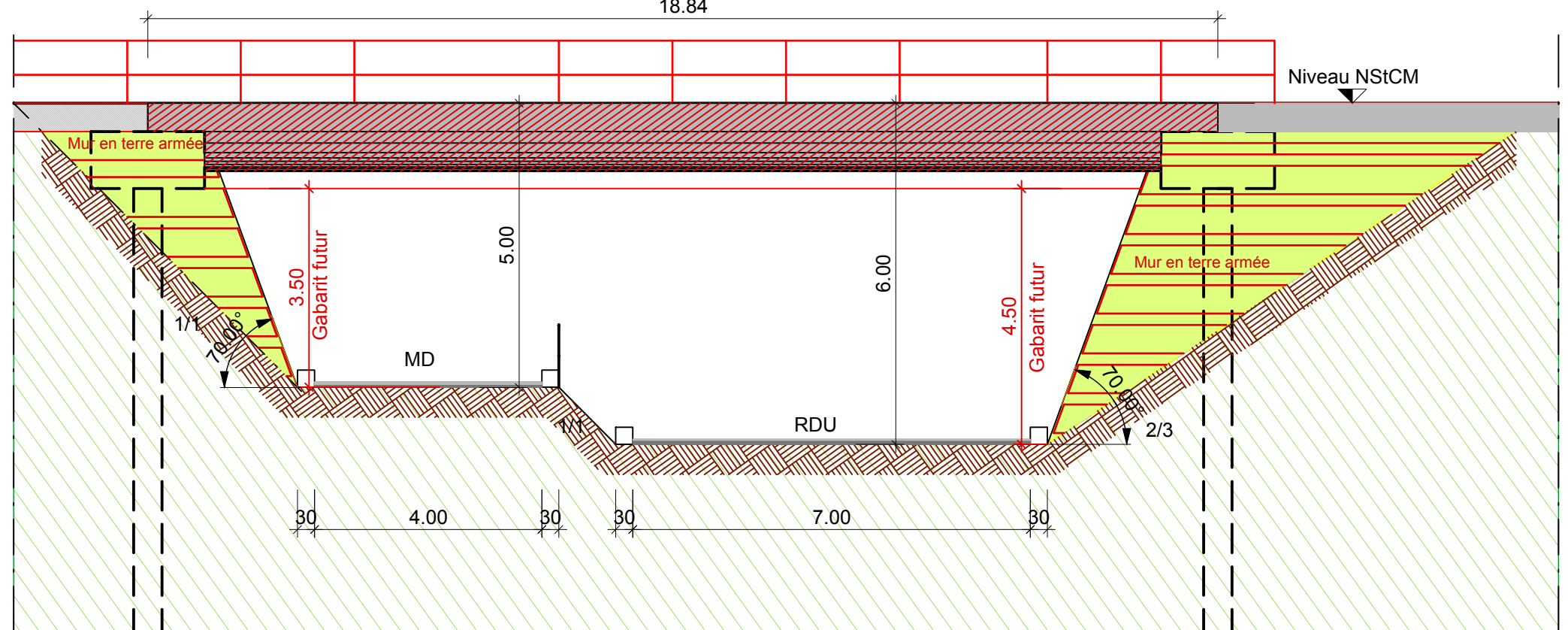
Financement du préavis	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	378'000
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					2017-2021
		2017	2018	2019	2020	2021	
Coût total d'exploitation		0	81'648	80'136	78'624	77'112	317'520
Intérêts en %	2.00%	0	6'048	4'536	3'024	1'512	15'120
Entretien		0	0	0	0	0	0
Amortissements		0	75'600	75'600	75'600	75'600	302'400
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes		0	0	0	0	0	0
Recettes		0	0	0	0	0	0
Coûts nets d'exploitation		0	81'648	80'136	78'624	77'112	317'520



Coupe du passage inférieur NStCM

← NStCM →
18.84



LEGENDE

	Existant	Projeté
Chaussée / RDU		
Nouveaux chemins de raccord RDU		
Piste de mobilité douce		
Ouvrage d'art		
Zone verte		
Mur en terre armé		
Aménagement paysager		